



**AUDIENCE AU CABINET DU MINISTRE DU MEDDTL  
LE 30 AOUT 2011  
DELEGATION DU CCAS (CGT, FO, CFDT, UNSA, CGCV, FNASCE)**

**présents :** M. Marc Ferrand, Conseiller Social au cabinet de la ministre,  
Mme Dominique Varagne, sous-directrice des politiques sociales et des prestations (PSP),  
M. Guy Robin, chef du bureau PSP 2,  
M. Christian Mahut, président du CCAS,  
M. Luc Decarrière, secrétaire du CCAS,  
M. Pierre-Jean Rodriguez, président commission n° 2 (restauration et logement),  
Mme Jocelyne Pelé, présidente commission n° 3 (budgétaire),  
Mme Isabelle Gillet, présidente commission n° 4 (actions collectives),  
M. Christian Lauron, président commission n° 5 (conditions de vie des agents),  
CGT (jean-marie Rech, andré mandard), FO, CFDT, UNSA, FNASCE, CGCV

Christian Mahut, président du CCAS, a lu la déclaration commune (ci-jointe) rappelant l'entrevue du 23 février 2011 avec le précédent conseiller social et demandant que des décisions rapides soient prises concernant en priorité :

- la levée de la réserve de 1,4 millions d'euros sur le budget d'action sociale pour une utilisation des crédits avant la fin de la clôture budgétaire 2011,
- la consolidation du budget d'action sociale pour 2012 pour permettre la mise en place de nouvelles prestations,
- la pérennité des CLAS dans tous les services du MEDDTL et en DDT(M) notamment à l'occasion du renouvellement généralisé prévu fin 2011, dans le respect des textes sur le temps de décharge d'activité des présidents et sur les moyens des CLAS pour fonctionner,
- la sauvegarde du patrimoine immobilier social géré par les associations du MEDDTL (unités d'accueil pour les ASCE et centres de vacances pour le CGCV).

Le conseiller social a indiqué que la Ministre était consciente des difficultés des agents suite aux réorganisations et des risques psycho-sociaux qui pouvaient en découler.

Elle reconnaît et soutient l'action des CLAS malgré les contraintes budgétaires.

La décision de la levée ou non de la réserve de 1,4 millions d'euros sur le budget d'action sociale sera prise fin septembre après analyse des remontées des services et arbitrage.

M.Ferrand indique qu'il appuiera la demande du CCAS.

Depuis la création des DDI, le MEDDTL est responsable pour ses services (AC, DR, CETE, SN, DIR, DIRM, DEAL, EP ...) mais ne peut plus signer de textes concernant les DDT(M) qui relèvent du SGG (secrétaire général du gouvernement).

Des discussions sont en cours dans le cadre du chantier RH des DDI, pour harmoniser le niveau des prestations sociales (restauration collective, arbre de Noël, séjours d'enfants) mais aucun calendrier précis n'est actuellement fixé et chaque ministère concerné doit chiffrer le budget nécessaire à cette harmonisation car il faudra l'intégrer dans le budget du MEDDTL ...

Le conseiller social indique que toute difficulté concernant la création d'un CLAS ou sa pérennité en DDT(M) doit lui être signalée par le biais du président du CCAS et de Mme Varagne afin de pouvoir intervenir.

Concernant l'action sociale dans les EP (établissements publics), un engagement a été pris pour l'ensemble de la Fonction Publique auprès du CIAS (comité interministériel d'action sociale) pour qu'une décision intervienne avant fin 2011.

La sauvegarde du patrimoine social a fait l'objet de plusieurs remarques :

- M. Ferrand indique qu'il ne peut pas y avoir « d'exception sociale » en matière de patrimoine immobilier de l'Etat (c'est la 1ère fois qu'un représentant du MEDDTL dit aussi clairement les choses !!!)
- des conventions doivent être passées entre les associations qui gèrent ce patrimoine, les services concernés du MEDDTL et les représentants locaux de France-Domaine avec des AOT (autorisations d'occupation temporaire) si elles se trouvent sur le domaine public ou des COP (conventions d'occupation précaire) sur le domaine privé et font l'objet de redevances,
- tous les travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments seront effectués, notamment pour les centres qui reçoivent des enfants (CGCV), car l'Etat est responsable pénalement et pour les Unités d'Accueil, cela relève de la responsabilité des préfets de financer les travaux sur le BOP 333 ...
- une mission d'inspection a été confiée par le SG au CGEDD pour faire le point sur tout le dossier du patrimoine social. M. Besson, coordonnateur, et 3 autres inspecteurs doivent rencontrer toutes les parties concernées. Une délégation du CCAS sera reçue avant fin septembre. Mme Varagne précise que la mission doit rendre son rapport fin décembre 2011 pour une application début 2012 et s'engage à transmettre la lettre de mission aux membres du CCAS (lettre datant de mars 2011 !!!),

Le conseiller social a également précisé que la répartition des dotations de frais de déplacements entre les services, au niveau national et régional (action sociale, CAP, CT, ...), sera revue pour 2012 pour tenir compte des représentants des personnels qui participent régulièrement à des réunions régionales ou nationales. Il a indiqué qu'il serait attentif aux situations personnelles qui conduisent certains agents à avancer plusieurs centaines d'euros ou à renoncer à participer à des réunions alors qu'ils sont dûment convoqués avec un ordre de mission.

Concernant une prochaine rencontre nationale des présidents de CLAS, M. Ferrand ne donne pas de réponse mais indique cela sera à voir dans le cadre du prochain mandat et selon le budget ...

Quant à notre demande d'augmentation du budget d'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités qui permettrait de remettre à niveau les prestations des agents du MEDDTL par rapport à celles des agents d'autres ministères mieux dotés, M. Ferrand a bien pris note mais a rappelé le contexte budgétaire difficile .

Pour terminer, il a indiqué qu'il rendrait compte de nos demandes auprès de la Ministre en lui relayant notre invitation à participer à un prochain CCAS et en insistant sur la pérennité des CLAS en DDT(M) et sur la levée de la réserve des crédits.